



Informations relatives à la conformité et à la sécurité—

- , à la page 1
- **Consigne 1 071** : définition de la mise en garde, à la page 2
- **Consigne 1 055** : laser de classe 1/1M, à la page 2
- **Consigne 1 029** : plaques vierges et capots, à la page 3
- **Consigne 1 028** : plusieurs modules d'alimentation, à la page 3
- **Déclaration 1015**— manipulation de la batterie, à la page 3
- **Consigne 1 045** : avertissement relatif à la protection contre les courts-circuits, à la page 4
- **Consigne 1 024** : conducteur de mise à la terre, à la page 4
- **Consigne 1 022** : disjoncteur, à la page 4
- **Déclaration 1005**—Disjoncteur, à la page 4
- **Consigne 1 019** : périphérique de déconnexion principal, à la page 4
- **Consigne 1 030** : installation des équipements, à la page 5
- **Consigne 1 006** : mise en garde relative au châssis pendant le montage en rack et les tâches de maintenance, à la page 5
- **Déclaration 2021**—Notification relative aux appareils de Classe A (Canada), à la page 5
- **Consigne 1 051** : rayonnement laser, à la page 5
- **Consigne 1 017** : zone d'accès limité, à la page 6
- **Consigne 1047** : prévention de la surchauffe, à la page 6
- **Consigne 1 056** : câble de fibre optique sans terminaison, à la page 6
- **Déclaration 1255**—Conformité du laser, à la page 6
- **Consigne 1 074** : conformité aux codes de réglementation électrique régionaux et nationaux, à la page 7
- **Déclaration 6000**—Directives WEEE et européennes relatives aux piles et batteries, à la page 7
- **Déclaration 340**—Mise en garde de classe A pour CISPR22/EN55022/CISPR32/EN55032, à la page 7

Sont utilisées dans le présent document les conventions suivantes :



Remarque

Invite le *lecteur à être prudent*. Dans cette situation, vous risquez de provoquer l'endommagement de l'équipement ou la perte de données.

**Attention** **CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES**

Ce symbole de mise en garde signale un danger. Vous risquez des blessures ou des dommages corporels. Avant de travailler sur un équipement, prenez en compte les risques associés aux circuits électriques et familiarisez-vous avec les procédures usuelles visant à éviter les accidents. Utilisez le numéro indiqué après chaque consigne de sécurité pour pouvoir retrouver sa traduction parmi les consignes de sécurité relatives à cet appareil.

CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS



Attention Les déclarations accompagnées de ce symbole constituent un supplément d'information. Elles sont présentées conformément à la réglementation et pour satisfaire aux exigences commerciales.

Consigne 1 071 : définition de la mise en garde

**Attention** **CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES**

Avant de travailler sur un équipement, soyez conscient des dangers liés aux circuits électriques et familiarisez-vous avec les procédures couramment utilisées pour éviter les accidents. Avant d'utiliser, d'installer ou de brancher le système sur la source d'alimentation, consultez les instructions d'installation. Utilisez le numéro indiqué après chaque consigne de sécurité pour retrouver sa traduction pour ce périphérique.

CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS.



Consigne 1 055 : laser de classe 1/1M



Attention Avertissement : rayonnement laser invisible N'exposez pas les utilisateurs de composants optiques télescopiques. Produits laser de classe 1/1M.



Consigne 1 029 : plaques vierges et capots

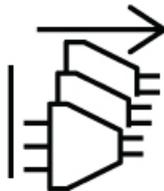
**Attention**

Les panneaux de couverture avant et les capots du châssis remplissent trois fonctions importantes : ils réduisent le risque de choc électrique et d'incendie ; ils aident à contenir les interférences électromagnétiques qui pourraient perturber d'autres équipements ; enfin, ils dirigent le flux d'air de refroidissement dans le châssis. Avant d'utiliser le système, vérifiez que toutes les cartes, toutes les plaques et tous les capots avant et arrière sont en place.

Consigne 1 028 : plusieurs modules d'alimentation

**Attention**

Cette unité peut présenter plus d'un connecteur de module d'alimentation. Afin de réduire le risque de choc électrique, tous les câbles doivent être débranchés pour éteindre l'unité.



Déclaration 1015— manipulation de la batterie

**Attention**

Pour réduire les risques d'incendie, d'explosion ou de fuite de liquide ou de gaz inflammable :

- Remplacer la batterie que par une batterie de même type ou d'un type équivalent recommandé par le fabricant.
- Ne pas démonter, écraser, percer ou utiliser un outil pointu pour enlever ou court-circuiter les contacts externes, et ne pas jeter au feu.
- Ne pas utiliser si la batterie est déformée ou gonflée.
- Ne pas stocker ni utiliser la batterie à une température supérieure à 20 A°C.
- Ne pas stocker ni utiliser la batterie si la pression atmosphérique est inférieure à 20 A.

Consigne 1 045 : avertissement relatif à la protection contre les courts-circuits



Attention

Un système de protection contre les courts-circuits (surintensité) doit être installé dans le bâtiment accueillant ce produit. Installez-le uniquement conformément aux réglementations nationales et locales.

Consigne 1 024 : conducteur de mise à la terre



Attention

Cet équipement doit être mis à la terre. Afin de réduire le risque de choc électrique, n'endommagez jamais le conducteur de mise à la terre et n'utilisez pas l'équipement sans avoir préalablement installé un conducteur de mise à la terre adéquat. Contactez l'autorité de contrôle compétente ou un électricien si vous n'êtes pas sûr qu'une mise à la terre correcte a été effectuée.

Consigne 1 022 : disjoncteur



Attention

Afin de réduire le risque de choc électrique ou d'incendie, un équipement de déconnexion à deux pôles et immédiatement accessible doit être incorporé dans le câblage fixe.

Déclaration 1005—Disjoncteur



Attention

Un système de protection contre les risques de court-circuit (surintensité) doit être installé dans le bâtiment. Assurez-vous que la protection porte l'homologation maximale :

20 A

Consigne 1 019 : périphérique de déconnexion principal



Attention

Comme il constitue le principal dispositif de déconnexion, l'ensemble fiche-prise doit être accessible à tout moment.

Consigne 1 030 : installation des équipements

**Attention**

Seul le personnel spécialisé et qualifié est habilité à effectuer l'installation, le remplacement et l'entretien de cet équipement.

Consigne 1 006 : mise en garde relative au châssis pendant le montage en rack et les tâches de maintenance

**Attention**

Pour prévenir les blessures corporelles lors de la fixation ou des opérations de maintenance du produit dans le rack, prenez les mesures qui s'imposent pour garantir la stabilité du système. Les consignes suivantes sont fournies dans le but d'assurer votre sécurité :

- Cette unité doit être fixée au fond du rack s'il s'agit de la seule unité du rack.
- Lorsque vous fixez cette unité dans un rack partiellement rempli, allez du bas vers le haut et veillez à placer les composants les plus lourds dans la partie inférieure du rack.
- Si des dispositifs de stabilisation sont fournis avec le rack, installez-les avant de fixer l'élément dans le rack et avant de réaliser les opérations de maintenance.

Déclaration 2021—Notification relative aux appareils de Classe A (Canada)

**Remarque**

Cet appareil numérique de la classe A est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

Consigne 1 051 : rayonnement laser

**Attention**

Une fois débranchés, les câbles à fibre optique et certains connecteurs sont susceptibles d'émettre un rayonnement laser invisible. Ne regardez pas les faisceaux à l'œil nu ni à l'aide d'instruments optiques.

Consigne 1 017 : zone d'accès limité


Attention

Cet équipement a été conçu pour être installé dans des endroits dont l'accès est contrôlé. Une zone dont l'accès est contrôlé est uniquement accessible au personnel qualifié, formé ou compétent.

Consigne 1047 : prévention de la surchauffe


Attention

Afin de limiter tout risque d'incendie ou de blessure, n'utilisez pas l'unité dans une pièce dont la température ambiante dépasse la valeur maximale recommandée de : 40 degrés Celsius

Consigne 1 056 : câble de fibre optique sans terminaison


Attention

Des radiations laser invisibles peuvent être générées à l'extrémité d'un câble de fibre optique ou d'un connecteur sans terminaison. Ne regardez pas directement à l'aide d'instruments d'optique. Si vous regardez un laser à l'aide de certains instruments d'optique (par exemple une loupe ou un microscope) à une distance de 100 mm ou moins, vous risquez des dommages oculaires.

Type de fibre et diamètre de cœur (µm)	Longueur d'onde (nm)	Puissance max. (mW)	Divergence de faisceau (rad)
SM 11	1200 - 1400	39 - 50	0,1 - 0,11
MM 62,5	1200 - 1400	150	0,18 NA
MM 50	1200 - 1400	135	0,17 NA
MM 11	1400 - 1600	112 - 145	0,11 - 0,13

349377

Déclaration 1255—Conformité du laser


Attention

Les modules optiques enfichables sont conformes à la norme IEC 60825-1 Ed. 3 et à la norme 21 CFR 1040.10 et 1040.11, avec ou sans exception relative à la conformité avec la norme IEC 60825-1 Ed. 3, comme le décrit l'avis relatif au laser no. 56, daté du 8 mai 2019.

Consigne 1 074 : conformité aux codes de réglementation électrique régionaux et nationaux

**Attention**

Afin de réduire le risque de choc électrique ou d'incendie, l'installation de l'équipement doit être conforme aux réglementations électriques locales et nationales en vigueur.

Déclaration 6000—Directives WEEE et européennes relatives aux piles et batteries

**Remarque**

Votre produit Cisco peut contenir une batterie remplaçable par l'utilisateur ou une batterie permanente, comme l'indique le manuel d'utilisation. Pour des raisons de sécurité et de protection des données, une batterie permanente ne devrait être retirée ou remplacée que par un technicien en réparation ou un professionnel de l'élimination des déchets. Veuillez contacter Cisco ou un agent agréé en cas de problèmes de performance du produit causés par une défaillance de la batterie permanente.

La présence de ce symbole sur un produit, une batterie ou un emballage Cisco signifie que le produit ou la batterie ne devraient pas être jetés avec les ordures ménagères.

Il vous incombe de jeter votre équipement et vos batteries séparément des ordures ménagères, conformément aux lois et règlements locaux. L'élimination convenable de votre ancien équipement et des piles contribue à la préservation de l'environnement et de la santé.

Veuillez utiliser les installations de collecte des ordures indiquées par votre municipalité ou votre détaillant.



Déclaration 340—Mise en garde de classe A pour CISPR22/EN55022/CISPR32/EN55032

**Attention**

Il s'agit d'un produit de Classe A. Dans un environnement domestique, ce produit peut entraîner des perturbations radioélectriques, auquel cas l'utilisateur devra éventuellement prendre des mesures adéquates.

